



Pièces à fournir pour le dossier d'inscription à l'ACM Création ou renouvellement



- La fiche d'inscription FFTA complétée (disponible sur le site de la FFTA à partir de septembre ! Envoi par mail à ce moment là et mise en lign sur le site de l'ACM)

Sur le questionnaire médical : Dans le cas où vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, vous devrez fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club ou d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club et en compétition. (Sinon, le certificat médical n'est pas nécessaire) ([Questionnaire médical](#) envoyé par mail aux archers préinscrits, disponible sur le site de la FFTA et sur le site de l'ACM)

- Une photo (pour les nouveaux et les anciens qui veulent renouveler leur frimousse)
- Un mode de paiement (Chèque, espèces ou **carte bancaire** pour un paiement via une [application](#)) pour l'adhésion et pour l'éventuel achat de petit matériel

Pour les nouveaux :

- Prévoir éventuellement l'achat du kit d'initiation 60 €
- Un chèque de caution en cas de location d'arc (*chèque qui ne sera pas encaissé*)

Uniquement pour les mineurs :

- Pour bénéficier du **dispositif Pass'Sport**, ramenez impérativement le courrier reçu (*sans ce document, le club ne pourra pas vous faire bénéficier de la remise le jour de l'inscription*)